



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0043

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0043**

commission principale :

objet : **Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le SIGERLY a été fondé en 1935 par les communes désireuses de se regrouper pour mieux soutenir leurs droits et intérêts vis-à-vis des concessionnaires. Après diverses modifications statutaires, le SIGERLY est compétent en matière de concession de distribution publique de gaz et d'électricité, de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, mais aussi d'éclairage public et de dissimulation coordonnée des réseaux.

Le syndicat assure également des activités en matière de maîtrise de la demande en énergie auprès des communes, de coordination d'achat d'énergie ou d'autres démarches en lien avec les enjeux de la transition énergétique.

Conformément aux articles L 5721-1 et L 3641-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le SIGERLY est un syndicat mixte ouvert. Le SIGERLY regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 66 communes dont 8 communes urbaines du Département du Rhône.

Pour accomplir sa mission, le SIGERLY propose à ses membres :

- des compétences dites "à la carte" :

- . concession de la distribution d'électricité et de gaz,
- . dissimulation coordonnée des réseaux,
- . éclairage public,
- . création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains ;

- des activités dites "partagées" :

- . coordination de groupements de commande,
- . financement, réalisation et exploitation d'installations photovoltaïques,
- . accompagnement de projets basés sur l'efficacité énergétique et suivi de consommation d'énergies (CEP),
- . valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE),
- . expertise des devis de raccordement émis dans le cadre des demandes de raccordement au réseau de gaz et d'électricité,
- . coordination de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente, en lieu et place des communes, en matière de :

- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Pour ces compétences, la Métropole s'est substituée au sein du SIGERLY aux 48 communes membres situées avant 2015 sur son territoire, à savoir tout son territoire sauf celui de la Ville de Lyon. Le SIGERLY exerce ces compétences par délégation de la Métropole pour les 48 communes, la Métropole exerce ces compétences en propre pour la Ville de Lyon (qui n'adhère pas au syndicat).

II - Modalités de représentation

1° - Comité syndical

Le comité syndical est composé aujourd'hui de 182 délégués dont 106 délégués titulaires et 76 délégués suppléants issus des communes et de la Métropole. Chaque commune compte un délégué titulaire et un délégué suppléant. La Métropole dispose de 40 délégués métropolitains et 10 délégués suppléants.

À compter du 1^{er} septembre 2020, suite à des modifications statutaires récentes en date du 6 mai 2020, le comité syndical sera composé aujourd'hui de 172 délégués dont 86 délégués titulaires et 86 délégués suppléants issus des communes et de la Métropole. Chaque commune comptera un délégué titulaire et un délégué suppléant. La Métropole comptera 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants. S'agissant d'un syndicat à la carte, l'ensemble des membres est appelé à s'exprimer pour les affaires d'intérêt commun. Seuls les membres compétents sont appelés à voter pour les questions propres à une compétence particulière.

Pour les affaires d'intérêt commun (élection du Président et membres du Bureau, budgets, conventions, etc.), le nombre de voix est le suivant :

- 4 voix à chacun des représentants de la Métropole (8 voix à compter du 1^{er} septembre 2020),
- une voix aux représentants de chaque commune,
- une voix supplémentaire est attribuée aux délégués des communes ayant transféré les compétences concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Pour les affaires relatives à une compétence particulière, le nombre de voix est le suivant :

- pour la Métropole : 2 voix par représentant (4 voix à compter du 1^{er} septembre 2020),
- pour les communes : une voix par représentant.

À titre d'information, le SIGERLY dispose d'un bureau qui se réunit régulièrement pour gérer les affaires courantes et aborder les enjeux stratégiques du SIGERLY. Issu du comité syndical, le Bureau est composé du Président (issu de la Métropole) et de 8 Vice-Présidents dont :

- 4 délégués métropolitains,
- 4 délégués des communes.

2° - Commission consultative paritaire

Le conseil syndical du SIGERLY, lors de sa réunion du 9 décembre 2015, a décidé l'instauration d'une commission consultative paritaire prévue à l'article L 2224-37-1 du CGCT.

Cette commission a pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données. Elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de la Métropole, à savoir :

- 8 délégués (4 du SIGERLY, 3 issus des EPCI et un issu de la Métropole),
- le Président de la commission consultative (le Président du SIGERLY ou son représentant).

Il est donc proposé au Conseil de procéder à la désignation des membres au sein du comité syndical et de la commission consultative paritaire du SIGERLY ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'**EXPOSE DES MOTIFS, II- Modalités de représentation**, 1°- Comité syndical, il convient de remplacer :

"Le comité syndical est composé aujourd'hui de 182 délégués dont 106 délégués titulaires et 76 délégués suppléants issus des communes et de la Métropole. Chaque commune compte un délégué titulaire et un délégué suppléant. La Métropole dispose de 40 délégués métropolitains et 10 délégués suppléants".

Par :

"Le comité syndical est composé aujourd'hui de délégués dont des délégués titulaires et des délégués suppléants issus des communes et de la Métropole. Chaque commune compte un délégué titulaire et un délégué suppléant. La Métropole dispose de 20 délégués métropolitains et 20 délégués suppléants ».

Dans le **DISPOSITIF**, il convient de lire dans le tableau : "20 titulaires et 20 suppléants" au lieu de "40 titulaires et 10 suppléants".

Il convient de modifier la pièce jointe."

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Désigne :

a) - monsieur Eric PEREZ en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission consultative paritaire du SIGERLY,

b) - en tant que titulaires et en tant que suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil syndical du SIGERLY :

Titulaires	Suppléants
1 - Eric PEREZ	1 - Emeline BAUME
2 - Sylvain GODINOT	2 - Bertrand ARTIGNY
3 - Philippe GUELPA-BONARO	3 - Fabien BAGNON
4 - Vinciane BRUNEL VIEIRA	4 - Séverine HEMAIN
5 - Corinne SUBAÏ	5 - Béatrice VESSILLER
6 - Véronique Denise GIROMAGNY	6 - Jérémy CAMUS
7 - Nicolas BARLA	7 - Stéphane GOMEZ
8 - Jean-Claude RAY	8 - Florence ASTI-LAPPERIERE
9 - Nicole SIBEUD	9 - Gaël PETIT
10 - Anne REVEYRAND	10 - Nathalie BRAMET-REYNAUD
11 - Gilbert-Luc DEVINAZ	11 - Joëlle PERCET
12 - Issam BENZEGHIBA	12 - Matthieu VIEIRA
13 - Pierre-Alain MILLET	13 - Valentin LUNGENSTRASS
14 - Christiane CHARNAY	14 - Nathalie DEHAN
15 - Pascal DAVID	15 - Sonia ZDOROVZOFF
16 - Jean-Luc DA PASSANO	16 - Michaël MAIRE
17 - Laurence FAUTRA	17 - Benjamin BADOUARD

Titulaires	Suppléants
18 - Julien SMATI	18 - Blandine COLLIN
19 - Sandrine CHADIER	19 - Caroline LAGARDE
20 - Myriam FONTAINE	20 - Floyd NOVAK

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.